

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Toute commande de travaux implique de la part du client l'acceptation sans réserve des conditions particulières de notre devis et des conditions générales ci-dessous et la renonciation à ses propres conditions, sauf convention spéciale contraire écrite. Les coordonnées sont les suivantes: Le Plombier à Vélo SARL, inscrit au R.C.S. de MONTPELLIER sous le numéro SIRET 94481851700012 dont le siège social est situé au 48 Rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER. Le numéro de TVA est FR36944818517. Le numéro de téléphone est +33 (0)7 59 65 75 25.

Article 1 : VALIDITÉ – RÉTRACTATION – TRAVAUX D'URGENCE

VALIDITÉ: Le devis est valable pour une durée de 30 jours. Toute commande ou prestation passée après ce délai de 30 jours du jour de la proposition doit entraîner une confirmation de notre part. La signature par le client du devis ou de la commande l'engage de façon ferme et définitive. Les travaux sont expressément limités à ceux qui sont spécifiés dans l'offre, le devis ou la commande. Les travaux ou commandes supplémentaires ainsi que les travaux d'entretien éventuels feront l'objet d'un devis complémentaire accepté au préalable. Le devis est gratuit. **RÉTRACTATION:** Dans les 14 jours, jours fériés compris, à compter de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Dans le cadre d'un contrat conclu hors établissement, le client bénéficie du droit de rétractation discrétionnaire et sans frais prévu par l'article L221-18 du Code de la consommation qui peut être exercé dans les 14 jours de la conclusion du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moyen par exemple du formulaire de rétractation détachable adresse à : Le Plombier à Vélo SARL, 48 Rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER. **TRAVAUX D'URGENCE:** Le client est averti, conformément articles L221-25 et L221-28 alinéa 8 du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas de ce droit de rétractation de 14 jours pour les travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du client et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence. Le client reconnaîtra ne plus disposer de son droit à rétractation.

Article 2 : PRIX DES SERVICES

Les tarifs sont indiqués sous la rubrique « Nos tarifs » sur la page suivante. Pour la prestation spécifique liée au débouchage de colonne ou d'un élément sanitaire et d'inspection y compris le dépannage, il y a lieu de se reporter à « l'annexe spéciale aux CGV ». Le client est rendu attentif que si une « mise en sécurité provisoire » est réalisée, elle ne fera l'objet que de mesures provisoires et nécessitera une intervention définitive. **Pour les travaux de dépannage et débouchage du lundi au vendredi de 18H à 8H, ainsi que les samedis, dimanches et les jours fériés, les tarifs de main d'œuvre, les prestations sous forme de forfait et les frais de déplacement sont majorés de 100 %.**

Nos Tarifs

Nom de l'offre	Prix de vente HT (EUR)	TVA sur mes ventes (%)	Prix de vente TTC (EUR)
Forfait débouchage 1 h (petites fournitures incl.)	127,27	20 **	168 (MO supp si dépassement)
Forfait dépannage 1 h (petites fournitures incl.)	90	20 **	108 (MO supp si dépassement)
Forfait entretien d'adoucisseur (remplacement filtre incl.)	90	20 **	108
Entretien climatisation split (par no. unités intérieures (UI))	1 UI : 113,64 2 UIs : 186,36 3 UIs : 262,73 4 UIs : 344,54	20 **	136,37 223,63 315,27 413,45
Rénovation chauffage / sanitaire sur mesure	sur devis	20 **	1.2 x prix HT
Premier devis	gratuit	--	gratuit
Déplacement	25	20 **	30
Main d'œuvre / h *	60	20 **	72
Petites fournitures	12,5	20	15

* La première heure de main d'œuvre est indivisible et la facturation se fait par heure.

** TVA au taux réduit de 10 % sur les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation, achevés depuis plus de deux ans, à l'exception de la part correspondant à la fourniture d'équipements ménagers et mobiliers.

Article 3 : DÉLAIS

L'exécution de la prestation se fera à l'adresse mentionnée au devis et dans un délai de 30 jours sauf stipulation contraire indiquée au devis et sous réserve d'encaissement de l'acompte. Nous sommes dégagés de tout engagement relatif aux délais dans le cas de: non-respect par le client de ses obligations légales, administratives ou contractuelles, dans les cas où: les conditions de paiement n'ont pas été respectées par le client, de travaux ou commandes supplémentaires entraînant une prolongation du délai initial, de retard des autres corps d'état pour des travaux préalables et nécessaires demandes par le client à la bonne mise en œuvre de nos produits, de force majeure ou d'événements tels que: pandémie, épidémie, catastrophes naturelles, attentat, incendie, inondation, actes gouvernementaux. La prestation ne pourra s'effectuer qu'après achèvement des emplacements réservés à cet effet et après séchage complet des maçonneries, plâtreries, carrelages et / ou autres revêtements. L'accès au chantier et aux énergies nécessaires aux prestations, durant les travaux, sera rendu obligatoirement disponible par le client. Le client est informé de son droit à conserver les pièces, éléments ou appareils remplacés. Il devra valider son choix à conserver ou non.

Article 4 : GARANTIES – RÉCEPTION

Le client bénéficie de la garantie légale de conformité (articles L217-3 à L217-17 du Code de la consommation). Dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci, il est rappelé que le professionnel vendeur doit livrer un bien conforme au contrat. A défaut il est responsable des défauts lors de la délivrance, mais également de tous ceux résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsqu'elle est à la charge du contrat ou sous sa responsabilité. Un bien est conforme lorsqu'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien similaire et s'il correspond à la description donnée par Le Plombier à Vélo SARL et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle et s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par Le Plombier à Vélo SARL, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. En cas de défaut de conformité, le client pourra demander le remplacement ou la réparation du produit, à son choix. Toutefois, si le coût du choix du client est manifestement disproportionné au regard de l'autre option envisageable, compte tenu de la valeur du produit ou de l'importance du défaut, Le Plombier à Vélo SARL pourra procéder à un remboursement, sans suivre l'option choisie par le client. Enfin, le client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du produit pendant les 24 mois suivant la délivrance du produit, excepté pour les biens d'occasion pour lesquels ce délai est fixé à 12 mois. L'action en garantie de conformité se prescrit par 2 ans à compter de la délivrance du bien. Le client bénéficie aussi de la garantie légale des vices cachés (articles 1641 à 1649 du Code Civil). Le Plombier à Vélo SARL sera tenu de la **garantie à raison des vices cachés** du produit vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que le client ne l'aurait pas acquis, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. Cette garantie permet au client qui peut prouver l'existence d'un vice caché de choisir entre le remboursement du prix du produit s'il est retourné et le remboursement d'une partie de son prix, si le produit est gardé par le client. Le client dispose d'un délai d'action de 2 ans à compter de la découverte du vice. Les assurances responsabilité civile et décennale sont souscrites auprès de GAN Assurances n° 59115401. La couverture géographique est la France métropolitaine. RÉCEPTION: Les travaux seront réceptionnés dès leur achèvement. Il est convenu que le paiement total des travaux manifestera la volonté non équivoque du client ou de son représentant à réceptionner et vaudra réception sans réserve. Dans le cas de réserves, le client s'acquittera d'un montant au moins égal à 95 % du montant global des travaux concernés. Après règlement de ce montant Le Plombier à Vélo SARL programmera, en fonction des délais d'approvisionnement des matériels et en accord avec le client, l'intervention nécessaire à la reprise des ouvrages litigieux et procéderont ensemble à la levée des réserves. Le client doit donner à Le Plombier à Vélo SARL toute facilité pour procéder à la constatation du défaut, et pour y porter remède. Toutefois, en l'absence d'acte de réception signé par les deux parties, il est expressément convenu que tout paiement des travaux à hauteur d'au moins 95 % manifestera la volonté non équivoque du maître d'ouvrage de réceptionner et vaudra réception sans réserve ; la date de réception sera alors celle du règlement qui permet d'atteindre ce seuil de 95 %.

Article 5 : PAIEMENT – TVA – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ – TRANSFERT DE RISQUES – PÉNALITÉS

Les travaux étant exécutés sur place à la demande du client, le paiement s'effectue en totalité des l'issue de leurs réalisations sans escompte, ni rabais. La commande deviendra définitive lors du retour d'un exemplaire du devis avec la mention « Bon pour accord », daté et signé par le client. Toute commande dont le montant est supérieur à 200 € ne pourra être considérée comme valable par Le Plombier à Vélo SARL qu'à partir du paiement d'un acompte de 40 % du montant global de la commande. Tout retard dans le versement de l'acompte reporterait d'autant la commande du matériel, retard dont le client ne saurait se prévaloir. Le solde est à régler à la réception des travaux. **En cas d'annulation par le client de l'intervention commandée après validation, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, tout acompte versé sera acquis de plein droit à Le Plombier à Vélo SARL et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.** Les produits demeurent la propriété de Le Plombier à Vélo SARL jusqu'au complet paiement des biens par le règlement effectif du prix facture. Toutefois les risques et dommages que les produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit sont transférés au client dès la livraison. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu, nous nous réservons le droit de suspendre les travaux. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard du créancier, outre les pénalités de retard, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant de 40 € est fixé par décret article D 441-5 du Code du commerce. A défaut de paiement, les intérêts de retard seront calculés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal et commenceront à courir à compter du jour suivant la date de règlement mentionnée sur la facture. Les tarifs sont établis soit par « forfait », soit de « façon unitaire » ou par acceptation du devis ou de la commande. Les prix, établis en Euros (€), s'entendent HT et TTC ; sauf stipulations contraires, le taux de TVA en vigueur étant précisé lors de la signature du contrat. Toute modification de ce taux sera répercutée au client, de plein droit. Le client s'engage à fournir dans les délais et avant facturation l'attestation fiscale dûment complétée et sous sa seule responsabilité qui pourra, s'il remplit les conditions de l'administration fiscale, lui permettre de bénéficier du taux réduit de TVA. Les conditions de paiement sont indiquées sur le devis. Aucune retenue ne peut être pratiquée par le client en contrepartie de réclamation ou de demande de réparation ou préjudice subis. En cas de retard de paiement les frais et honoraires engagés, pour le recouvrement des sommes dues en retard de règlement, seront à la charge entière du client. Le règlement des commandes s'effectue soit par carte bancaire, soit par virement bancaire.

Article 6 : LISTE D'OPPOSITION BLOCTEL

Tout consommateur ne souhaitant pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage prévue par les articles L.223-1 et L.223-2 du Code de la consommation. L'inscription peut être effectuée : soit directement sur le site BLOCTEL : www.bloctel.gouv.fr, soit par voie postale à l'adresse suivante : Worldline – Service Bloctel CS 61311 – 41013 Blois Cedex. Les consommateurs inscrits sur BLOCTEL ne pourront faire l'objet d'un démarchage téléphonique par Le Plombier à Vélo SARL.

Article 7 : PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Le Plombier à Vélo SARL se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles vous concernant. Elles sont nécessaires à la gestion de votre commande, ainsi qu'à l'amélioration des services et des informations que nous vous adressons. Elles peuvent aussi être

transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations, telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives et aux données personnelles vous concernant.

Article 8 : DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

La langue du présent contrat est en langue française. Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de contestation ou litige une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire. Le client est invité à saisir par écrit Le Plombier à Vélo SARL qui répondra dans les 30 jours qui suit. A défaut d'accord, il est fait attribution de compétence aux tribunaux du siège social de Le Plombier à Vélo SARL, en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

ANNEXE Spéciale aux Conditions Générales de Vente (CGV) pour les prestations DÉBOUCHAGE - NETTOYAGE - INSPECTION - DÉPANNAGE

Toute commande de travaux implique de la part du client l'acceptation sans réserve des conditions particulières de notre devis et des conditions générales ci-dessous et la renonciation à ses propres conditions, sauf convention spéciale contraire écrite. Les coordonnées sont les suivantes: Le Plombier à Vélo SARL, inscrit au R.C.S. de MONTPELLIER sous le numéro SIRET 94481851700012 dont le siège social est situé au 48 Rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER. Le numéro de TVA est FR36944818517. Le numéro de téléphone est +33 (0)7 59 65 75 25.

Article 1 : OBJET – PÉRIMÈTRES – ACCEPTATION CGV

Sauf convention particulière, le fait de confier à Le Plombier à Vélo SARL des prestations de débouchage, nettoyage, inspection caméra, dépannage et de travaux concernant des réseaux, des bâtiments (ci-après désignées « prestations ») dans des locaux industriels, publics, professionnels ou installations à usage d'habitation, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions particulières et conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document.

Article 2 : DEMANDE DE PRESTATIONS – DEVIS – ACCEPTATION – INTERVENTION D'URGENCE

Sauf pour les interventions effectuées en situation d'urgence absolue visant à faire cesser un danger manifeste pour la sécurité des personnes et l'intégrité des locaux, les devis de Le Plombier à Vélo SARL sont établis sous réserve de difficultés d'exécution dues notamment à la présence d'amiante, à l'existence de tartre dur, de calcaire, de laitance de ciment, de racines, de morceaux de fer, de béton, de plâtre, de pierres, de bois, de matière non organique, de l'absence de regard, de chambre de visite, ou tout autres défaut d'accès sur le réseau ou tout autres anomalies nécessitant des matériels ou des travaux non prévus qui seront facturés en sus du prix indiqué sur le devis après accord exprès du client, selon le tarif préalablement communiqué au client. Le devis est gratuit. Le devis est valable pour une durée de 30 jours.

Article 3 : PRIX – PAIEMENT – MÉTHODE DE FACTURATION

IDEM que CGV de Le Plombier à Vélo SARL.

Article 4 : DROIT DE RÉTRACTION

IDEM que CGV de Le Plombier à Vélo SARL.

Article 5 : DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ – RECOMMANDATION – ACCÈS

Le Plombier à Vélo SARL dégage toute responsabilité dans le cas de travaux à entreprendre risquant, de par l'inaccessibilité ou la vétusté des installations du client, de provoquer une détérioration. Exemple : Intervention par moyen mécanique depuis un WC (défaut d'accès au réseau) provoquant des rayures sur la faïence, WC vétuste pouvant être fissuré ou cassé lors du démontage-remontage, dégât des eaux en raison d'une anomalie présente sur les installations du client (PVC non collé ou mal emboîté), intervention sur canalisation ou colonne avec risque de dégâts des eaux, effondrement de canalisation (mauvaise fixation), défaut d'étanchéité d'une canalisation (porosité, joint usagé, fissure circulaire) ainsi que l'ensemble de causes déjà existante avant notre arrivée. La signature du devis avec mention «

Bon pour accord » vaut acceptation intégrale de l'article 5 « Décharge de responsabilité ». Le client s'engage à veiller au libre accès de ses installations et de ses équipements par Le Plombier à Vélo SARL dans le respect des règles de sécurité. Dans le cas d'un débouchage aux étages, nous demandons à pouvoir accéder aux étages inférieurs afin de contrôler l'ensemble de l'installation. En effet, dans un immeuble, toutes les évacuations se font en commun. Cet état de fait se rappelle à nous en cas d'obstruction des conduites. Le client a la charge de fournir tous les accès nécessaires au bon déroulement de l'intervention. En cas de défaillance, ou d'inaccessibilité sur le réseau n'étant pas de notre responsabilité (absence d'accès sur réseau, absence de regard de visite, regard enterré inaccessible sur ou sous une habitation individuelle, collective, immeuble, maison, locaux professionnels, présence de canalisation dans un coffrage, autres...) pénalisant l'exécution ou l'achèvement des travaux, le client sera redevable de plein droit, du déplacement, du montant des prestations et de l'intervention mise en œuvre y compris la tentative de débouchage selon le tarif préalablement communiqué au client. Le Plombier à Vélo SARL ne peut être responsable de la non-conformité des installations ou anomalies sur le réseau du client et se réserve le droit de refuser l'exécution des prestations.

Article 6 : FORCE MAJEURE – OBLIGATION DE RÉSULTAT – OBLIGATION DE MOYEN

Le Plombier à Vélo SARL sera déchargée de toute responsabilité dans le cadre de l'exécution de ses prestations en cas de force majeure empêchant en tout ou partie l'exécution des prestations confiées par le client. Un cas dit de force majeure est un événement auquel on ne peut faire face, tel que défini par la jurisprudence française. Nombreux sont les éléments qui peuvent concourir à ce qu'une canalisation ou autres équipements se bouchent et/ou qu'on ne puisse pas aboutir à un résultat immédiat en raison de vice de construction, vétusté, défaillance, ou inaccessibilité sur le réseau n'étant pas de notre responsabilité. Toutes prestations de débouchage n'ayant pas abouti à un résultat immédiat en raison d'une cause étrangère ne pourra être imputée à Le Plombier à Vélo SARL (Exemples: anomalie ou non-conformité du réseau, cassure de la conduite, présence de racines, de béton, de plâtre, de pierres, de bois, de morceaux de fer, de toute matière non organique, déboîtement de section, absence de regard ou de chambre de visite, malfaçons, etc). Le Plombier à Vélo SARL s'engagera à fournir tous les efforts nécessaires pour essayer d'atteindre l'objectif fixé. L'obligation de moyen est une obligation juridique régie par l'article 1137 du Code civil. La responsabilité d'une obligation de moyens ne peut être engagée du seul fait qu'il n'a pas été atteint un résultat.

Article 7 : GARANTIES - RÉCEPTION

IDEM que CGV article 4 de Le Plombier à Vélo SARL.

Article 8 : LISTE D'OPPOSITION BLOCTEL

IDEM que CGV article 4 de Le Plombier à Vélo SARL.

Article 9 : DROIT APPLICABLE

IDEM que CGV article 4 de Le Plombier à Vélo SARL.